

Le Parc régional Chasseral soutenu par la Confédération

Satisfaction du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat communique :

C'est un projet unique en Suisse romande aussi bien qu'une opportunité exemplaire pour le canton de Neuchâtel : l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a annoncé ce mardi 2 septembre 2008 l'inscription du Parc régional Chasseral au nombre des sites dignes d'obtenir le label fédéral de Parc naturel régional. L'obtention de ce label couronnera plusieurs années de travail et l'aboutissement de nombreux projets liés à la mise en valeur du patrimoine unique de ce site réparti sur deux cantons qui, sur celui de Neuchâtel, s'étend aux sept communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, d'Enges, du Pâquier, de Lignièrès et Villiers. Le Conseil d'Etat salue cette décision de l'OFEV.

Cette reconnaissance donnera aux heureux élus un accès aux soutiens financiers fédéraux pour la création du Parc, sa gestion et la mise en œuvre des projets développés dans le cadre de celui-ci. Par ailleurs, du point de vue touristique, l'obtention du label fédéral donnera au Parc régional Chasseral et à ses nombreux atouts une visibilité accrue tant en Suisse qu'à l'étranger.

Seul projet retenu en Suisse romande

Autre élément de satisfaction, le Parc régional Chasseral est actuellement le seul projet retenu en Suisse romande pour l'obtention du label. Ceci constitue un signal positif pour le rayonnement de la région ainsi que pour ses habitants qui bénéficieront d'un outil novateur en matière de développement durable.

Après ce succès encourageant, il convient à présent d'obtenir confirmation de la part des législatifs des communes de leur adhésion au Parc. Cette ratification, qui devrait intervenir à la fin de l'année 2008, ouvrira la porte à l'obtention du label pour les dix prochaines années.

Volonté de continuer à soutenir la création et la gestion des parcs naturels

Le Conseil d'Etat salue cette décision positive de l'OFEV et confirme la volonté des autorités cantonales de continuer à soutenir la création et la gestion des parcs naturels régionaux. Le résultat obtenu ce jour démontre l'utilité des appuis donnés, par des contributions financières et la mise à disposition des ressources humaines nécessaires, pour assurer la coordination entre le canton, les communes et la direction du Parc, sous la forme d'un comité de pilotage organisé et présidé par le Service de l'économie et

- 2 -

constitué de représentants du Service de la faune, des forêts et de la nature, du Service de l'aménagement du territoire et du Service de l'agriculture.

Pour de plus amples renseignements :

Bernard Aellen, chargé de missions au Service de l'économie, tél. 032 889 68 20.

Neuchâtel, le 2 septembre 2008